

	Convention Cinéma (en brut) (*)	Convention Audiovisuelle (en brut)
<i>(pour mémoire) Rôle</i>	418,25 €	301,97 €
<b>Salaire figurants</b>	<b>107,00 €</b> (8h x 12,16 € + 10% prime précarité)	<b>95,04 €</b> (les anciens cachets 94,94 € et 91,91 € si plus de 30 figurants sont NON applicables car inférieurs au SMIC)
<b>Figuration en costumes spéciaux fournis par les figurants</b>	Uniforme + 70€ smoking/ robe de soirée + 95€	majoration + 47,05 €
<b>Indemnité essayage</b> (en USPA +50% des frais réels de transport sur la base d'un trajet Paris sur justificatif)	25,00 €	15,53 €
<b>Indemnité repas</b>	20,70 €	Les figurants doivent avoir un traitement égal à celui du reste de l'équipe (cf Code du Travail)
<b>Silhouette</b>	150,00 €	Majoration silhouette : muette et jusqu'à 2 répliques + 42,24 €
<b>Silhouette parlante</b>	250 € jusqu'à 5 mots	
<b>Doublure</b>	Simple 165 €, Polyvalente 200 €	118,17 €
<b>Temps de travail à partir de la convocation, temps de préparation et de déshabillage inclus. (heure de repas exclue)</b>	8h	8h
<b>Majorations Heures supplémentaires</b>	+25% soit 14,91€/h les 9ème et 10ème heures	+25% les 9ème 10ème 11ème heures
	+50% soit 17,90€/h les 11ème et 12ème heures	+50% la 12ème heure
<b>Heures de Nuit</b> (en cinéma - du 1er/04 au 30/09 : 22h/6h et du 1er/10 au 31/03 : 20h/6h sauf studio 21h/6h) (en USPA - du 21 Déc au 20 Mars : entre 20h et 6h le reste de l'année entre 22h et 7h)	Les 8 premières heures +50%, à partir de la 9ème heure +100%	+25% par heure
<b>Dimanche</b>	cachet doublé	majoration de 50% par h travaillée
<b>1er Mai</b>	cachet doublé	300% de la rémunération
<b>1/01 14/07 15/08 1/11 11/11 25/12</b>	cachet doublé	200% de la rémunération
<b>Lundi de Pâques 08/05 ET Jeudi de L'Ascension</b>	cachet doublé	150% de la rémunération
	Cumul des majorations limité à 200%, sauf 1er mai.	
<b>Indemnités de transport en commun</b>	Accord préalable de la production	50% des frais réels engagés
<b>Engagement figurant à la semaine</b>	5 jours (40h) 501,60 € 6 jours (48h) 623,20 €	4,5 x salaire journalier (ne peut pas être inférieur au smic)

**CINEMA UNIQUEMENT : indemnités** - scènes danse et/ou chant +25€ - répétitions danse/chant 50% du salaire journalier - pluie/natation +15€  
- topless/cadavre/nu +50€ - scènes particulièrement pénibles +20€ - animaux / accessoires professionnels / véhicules sans permis + 25€  
- véhicule avec permis (hors carburant) +35€